



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ECE/1410
19 décembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Cinquante-neuvième session

24-26 février 2004

(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

COOPÉRATION ENTRE LA CEE ET L'OSCE

**Coopération entre la CEE et l'OSCE concernant les dimensions
économique et environnementale de la sécurité**

Note du Secrétaire exécutif

On trouvera ci-après des renseignements sur la coopération entre la CEE et l'OSCE et sur les propositions visant à la renforcer qui figurent dans le nouveau document de stratégie de l'OSCE. La partie de ce document qui est consacrée à la dimension économique et environnementale fera l'objet d'un document de séance. Elle peut également être consultée sur le site de l'OSCE (<http://www.osce.org>). Une analyse des propositions qui y sont formulées sera effectuée par le secrétariat et présentée aux pays membres de la CEE pour les aider à examiner ce point.

I. INTRODUCTION ET GÉNÉRALITÉS

1. La CEE et l'OSCE entretiennent depuis de nombreuses années des relations de travail très étroites, que leurs États membres ont appuyées sans réserve aux réunions de leurs organes directeurs respectifs, aux sessions annuelles de la CEE et au Forum économique de l'OSCE¹. À la onzième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE tenue à Maastricht les 1^{er} et 2 décembre 2003, les États participants ont adopté un nouveau document sur la stratégie de l'OSCE concernant la dimension économique et environnementale. Celui-ci représente une importante contribution au renforcement de la sécurité sur les plans économique et environnemental.

¹ Voir le rapport de la CEE sur sa session annuelle de 2003 et le résumé du onzième Forum économique de l'OSCE de mai 2003, établi par son président.

2. À mesure que le monde s'engage dans une ère nouvelle d'insécurité marquée par des menaces inédites liées au terrorisme, la CEE s'emploie, par l'intermédiaire de ses organes subsidiaires principaux et de ses groupes de travail, à améliorer la sécurité dans les secteurs des transports, de l'énergie, du commerce et de l'environnement. Elle coopère également avec d'autres organisations internationales et régionales dans le cadre de multiples activités visant à prévenir les conflits de façon plus constructive et efficace². La CEE garde, en outre, à l'esprit la résolution relative à la prévention des conflits armés adoptée en juin 2003 par l'Assemblée générale, invitant les organes des Nations Unies, notamment le Conseil économique et social, à tenir compte de la prévention des conflits dans leurs travaux et à suivre des démarches novatrices et concrètes pour parvenir à des résultats. Elle entend continuer de contribuer aux aspects économiques et environnementaux de la sécurité et maintenir en bonne place la question du partenariat fructueux et concerté avec l'OSCE sur son ordre du jour.

3. La présente note a pour objet:

- De passer en revue les questions clés qui se posent dans le partenariat établi de longue date entre l'OSCE et la CEE jusqu'à la Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE tenue à Maastricht les 1^{er} et 2 décembre 2003;
- D'étudier les propositions de coopération figurant dans le nouveau document de stratégie de l'OSCE;
- D'examiner les autres aspects à prendre en considération pour rendre ce partenariat encore plus fructueux.

II. QUESTIONS CLEFS CONCERNANT LES RELATIONS ENTRE L'OSCE ET LA CEE

a) Pourquoi l'OSCE et la CEE coopèrent-elles aussi étroitement?

4. L'étroite coopération existant entre la CEE et l'OSCE tient à plusieurs facteurs. Premièrement, les deux organisations entretiennent des relations de longue date qui remontent à l'Acte final d'Helsinki de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) de 1975³. La CEE était à l'époque considérée comme le principal organe qui puisse s'occuper des aspects économiques de la coopération à l'échelle paneuropéenne. L'OSCE s'en remet largement à ses partenaires pour assurer un suivi et produire un impact plus large et des résultats tangibles. Elle sert de catalyseur en donnant des «impulsions» aux autres organisations pour que celles-ci puissent les amplifier et leur donner corps dans le cadre de programmes concrets⁴.

² En l'occurrence, des réunions consultatives se tiennent régulièrement à New York, ainsi qu'en Europe, dans le cadre du processus tripartite de consultations entre l'ONU, le Conseil de l'Europe et l'OSCE.

³ L'Acte final a été adopté après plusieurs années de négociations par les 35 États qui participaient alors à la CSCE.

⁴ Les secrétariats de la CEE et de l'OSCE comptent signer un mémorandum d'accord qui fournirait un cadre plus général pour un programme concret de coopération.

Ce rôle est défini dans la «Plate-Forme pour la sécurité coopérative» de l'OSCE. La raison pour laquelle l'OSCE se cantonne dans ce rôle de catalyseur tient à l'effectif restreint de son secrétariat. En outre, il existe d'autres organes régionaux, tels que la CEE, qui mènent des travaux dans les secteurs de l'économie et de l'environnement. Ainsi, en ce qui concerne la dimension économique de l'activité de l'OSCE, la coopération avec d'autres organes n'est pas uniquement une option: elle est inhérente à son propre mandat et le restera tant que les États membres mettront à sa disposition des ressources aussi modiques⁵.

5. La CEE et la CSCE ont continué de coopérer tout au long des années 80, et ce jusqu'à ce que la CSCE devienne l'OSCE à Helsinki en 1992⁶. Deuxièmement, les deux organisations ont quasiment la même composition et offrent l'une et l'autre à leurs membres respectifs un cadre neutre pour régler les questions potentiellement conflictuelles. Troisièmement, la CEE, de par la nature de ses activités et à la différence de l'OSCE, dispose d'un réseau d'experts provenant des secteurs tant public que privé, dont l'OSCE peut bénéficier dans ses travaux de prévention des conflits. Enfin, les conventions, normes, règles et lignes directrices de la CEE – notamment en matière d'environnement, de transports, d'énergie et de bonne gouvernance – constituent un ensemble exceptionnel de repères qui sont d'un grand intérêt pour l'OSCE dans ses travaux sur la sécurité et la prévention des conflits. Les cinq conventions paneuropéennes de la CEE relatives à l'environnement comportent par exemple des mécanismes de règlement des différends et sont donc des instruments fort utiles pour l'OSCE.

b) En quoi la CEE a-t-elle contribué aux activités de l'OSCE, et vice versa?

6. Les contributions de la CEE aux activités de l'OSCE, qui revêtent diverses formes, consistent à fournir des analyses et des documents de caractère économique dont le plus notable est l'examen annuel des engagements pris par les États participants de l'OSCE (voir ci-dessous). La CEE établit en outre des communications en prévision des séminaires préparatoires de l'OSCE. Il ne s'agit pas d'apports à sens unique: la CEE a également beaucoup à gagner de sa coopération avec l'OSCE, notamment par la tribune politique que celle-ci constitue. En 2001, le Forum économique de l'OSCE sur la sécurité environnementale a mis en évidence l'importance de bon nombre des conventions de la CEE dans ce processus. La Convention d'Aarhus, qui définit un cadre pour la bonne gouvernance et la participation du public à la prise de décisions relatives à l'environnement, en est un exemple notable. Par ailleurs, l'OSCE concourt grandement à la mise en œuvre des instruments juridiques de la CEE dans le secteur de l'environnement.

7. En outre, l'OSCE est une organisation spécialisée qui a efficacement contribué à la paix et à la sécurité. Elle a joué un rôle appréciable dans l'achèvement de la guerre froide. Elle présente l'avantage inestimable de suivre une démarche globale et intégrée en matière de sécurité. De surcroît, sa présence sur le terrain unique en son genre, valorise ses activités de par les missions

⁵ Les ressources allouées à la dimension économique de l'activité de l'OSCE se sont nettement accrues depuis 1993: une équipe de 10 personnes en est actuellement chargée, alors qu'une seule personne en assumait auparavant la responsabilité. Cependant, force est de constater que cet effectif est nettement inférieur à celui qui est affecté aux autres dimensions de l'OSCE.

⁶ À cette date, sa transformation en organisation a entraîné la création d'un secrétariat permanent et de nouvelles institutions.

qu'elle a établies dans 19 pays. À la faveur de sa coopération avec l'OSCE, la CEE a acquis les moyens de traiter les questions de prévention des conflits et de sécurité liées à ses travaux de base. Il s'agit donc là d'éléments et de domaines qui se prêtent particulièrement bien à une coopération mutuelle.

c) Quels ont été jusqu'ici les défis à relever dans l'instauration de cette coopération?

8. Les antécédents et complémentarités historiques offrent une base solide à la coopération et justifient une participation plus poussée de la CEE aux dimensions économiques et environnementales de la sécurité. Cependant, il faudrait mieux définir la division du travail dans ce domaine.

9. Premièrement, les travaux de la CEE et de l'OSCE concernant la dimension économique et environnementale *devraient* se concentrer sur les aspects de la sécurité dans lesquels résident leurs véritables avantages comparatifs⁷. Même s'il n'est guère facile de déterminer le point où s'articulent les questions d'économie, d'environnement et de sécurité, l'OSCE doit néanmoins axer davantage ses travaux sur les répercussions, pour la sécurité, des faits nouveaux survenus dans les secteurs économique et environnemental, en faisant appel aux contributions de la CEE et d'autres organisations internationales sur des questions telles que les incidences économiques des investissements étrangers directs (IED), la promotion des PME, l'accès aux marchés et l'intégration de l'Union européenne, ainsi que les effets de la mondialisation. Des organisations internationales comme l'OCDE, la Banque mondiale, la BERD et la CEE sont mieux à même que l'OSCE de mener à bien de tels travaux. En même temps, les aspects de la reconstruction après un conflit qui touchent à la sécurité, la consolidation de la paix dans sa dimension économique et environnementale, l'esprit d'entreprise en tant qu'instrument de réconciliation dans les situations d'après-conflit et les indicateurs d'«alerte précoce» sont autant de questions sur lesquelles l'OSCE peut apporter une contribution fort utile et qui ne sont pas suffisamment prises en compte au sein de la région.

10. Deuxièmement, la CEE a fourni à l'OSCE, au cours des 10 dernières années, un appui non négligeable, qu'il s'agisse de documentation, de sa participation aux réunions de l'OSCE ou de l'analyse des aspects économiques de la sécurité. Un des aspects majeurs de cette coopération est sa contribution à l'examen annuel de la mise en œuvre des engagements (de la Conférence de l'OSCE tenue à Bonn en 1990) aux Forums économiques de l'OSCE, le principal document de travail présenté à cette occasion étant celui de la CEE⁸. C'est en 1996, alors que la présidence

⁷ De ce point de vue, l'on peut se demander s'il est utile que l'OSCE organise des activités relatives à l'économie et à l'environnement qui ne se rapportent pas directement à la sécurité. La CEE tient à éviter tout double emploi et estime qu'une activité aussi importante que la prise en compte des aspects économiques et environnementaux de la sécurité et de la prévention des conflits nécessite un programme plus approprié, à confier à l'organe créé à cet effet.

⁸ Il s'agit d'un document très détaillé portant sur les résultats obtenus par les États dans la réalisation des engagements pris dans toute sorte de domaines: coopération industrielle, droits d'établissement, promotion des IED, réforme des lois et règlements dans une optique commerciale, stabilisation de la situation macroéconomique et libéralisation du commerce, énergie, environnement, statistique, politiques relatives aux PME, industrie alimentaire, réforme du secteur financier et libération des prix, liberté de mouvement des personnes physiques et migration, accès aux marchés, etc.

était assurée par le Gouvernement suisse, que la CEE a pour la première fois assumé cette tâche. La conférence d'examen de l'OSCE tenue à Genève en janvier 1996 a marqué une étape décisive dans le développement de la dimension économique de l'activité de cette organisation, faisant apparaître l'importance de ce nouvel outil et le rôle utile que pouvait jouer l'OSCE. La CEE a été au demeurant invitée chaque année à fournir de tels documents. Cette demande, qui n'a pas un caractère formel, lui est adressée au cas par cas et ne figure pas dans son programme de travail. En raison de son caractère impromptu, elle a représenté un défi supplémentaire pour la CEE, l'OSCE lui demandant d'établir ce document à bref délai, parfois quelques semaines avant les importants forums économiques annuels de l'OSCE à Prague. L'on peut donc se demander si une telle approche permet effectivement de fournir une contribution majeure de ce type conformément au calendrier de l'OSCE (tâche à réaliser désormais chaque année) et à ses exigences (document détaillé).

d) Comment la CEE y a-t-elle fait face?

11. La CEE s'est avant tout efforcée d'aider systématiquement l'OSCE à se concentrer sur la valeur ajoutée qu'elle pouvait générer en tant qu'organe qui privilégie la prévention des conflits. Au début des années 90, il s'agissait de traiter des menaces découlant du passage d'une économie planifiée à un système de marché et d'un régime autoritaire à une démocratie. À partir du milieu de la décennie, les anciennes menaces se sont estompées et de nouvelles sont apparues: aggravation de la pauvreté, criminalité, corruption, etc. Or ces problèmes n'étaient pas dûment pris en compte dans les engagements figurant dans le document de Bonn de 1990, et la dimension économique et environnementale de l'activité de l'OSCE ne permettait pas d'y remédier efficacement.

12. Par conséquent, la CEE s'est attachée à promouvoir l'adoption par l'OSCE d'une nouvelle stratégie destinée à compléter le document de Bonn, de façon à mettre plus clairement l'accent⁹ sur:

- Les causes des conflits sous l'angle économique et environnemental en fonction de leur changement de nature, les conflits intra-étatiques liés à des menaces diffuses prenant le pas sur les conflits inter-États;
- Les menaces environnementales (l'accès à l'eau salubre et la pénurie de ressources en eau sont par exemple devenus une menace potentielle pour la sécurité et la stabilité de nombreux États participants de l'OSCE);
- La notion plus large de sécurité de l'être humain – intéressant notamment les groupes les plus exposés aux risques, les personnes faibles et vulnérables, les populations déplacées et les victimes de guerres et de conflits civils – par opposition à la notion plus traditionnelle de sécurité, à savoir celle de l'État.

⁹ La communication présentée par la CEE au Sous-Comité économique et environnemental de l'OSCE le 17 septembre 2002 préconisait également l'élaboration de nouveaux engagements pour faire face aux menaces qui se profilaient.

13. Le secrétariat de la CEE a également encouragé l'OSCE:

- À mobiliser les organisations internationales partenaires, les ONG et les milieux d'affaires, conformément aux dispositions de sa Plate-Forme pour la sécurité concernant l'application de mesures préventives¹⁰;
- À engager une réflexion sur les nouvelles menaces contre la sécurité;
- À mettre au point des démarches novatrices dans les débats sur la sécurité et la prévention des conflits¹¹.

Le nouveau document de stratégie de l'OSCE

14. Le nouveau document relatif à la stratégie de l'OSCE a été adopté à la réunion de son Conseil ministériel tenue à Maastricht en décembre 2003, grâce aux efforts déployés par tous les États membres de l'OSCE. La présidence, assurée par les Pays-Bas, a constitué un groupe de collaborateurs dirigé par le représentant du Bélarus pour mener à bien les négociations. L'année précédente, en réponse aux initiatives de la CEE, le Conseil ministériel de l'OSCE réuni à Porto avait décidé d'élaborer un «nouveau document de stratégie» concernant la dimension économique et environnementale et avait demandé à la CEE d'apporter son concours en la matière. En 2003, la CEE a donc contribué à ce processus. Elle a présenté au Sous-Comité économique et environnemental de l'OSCE à Vienne, en janvier 2003, une communication sur la mise en œuvre du mandat défini à Porto. Une équipe spéciale interne a été créée sous la direction du Secrétaire exécutif adjoint pour coordonner les initiatives dans le domaine de la sécurité et fournir des contributions au nouveau document de stratégie de l'OSCE. Au onzième Forum économique de l'OSCE tenu à Prague (mai 2003), la CEE a préparé, à la demande de la présidence de l'OSCE, une communication passant en revue les résultats obtenus par les États en matière de bonne gouvernance au regard des engagements pris au Sommet d'Istanbul (1999) dans le cadre de la Charte européenne. En coopération avec l'OSCE, elle a organisé les 7 et 8 juillet 2003

¹⁰ La prévention des conflits sous l'angle économique fait désormais l'objet de nombreux travaux de recherche. On peut citer par exemple les travaux de la Banque mondiale et ceux plus récents de l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (WIDER) sur les liens entre les conflits et les économies tributaires des ressources naturelles. Ces recherches, parmi d'autres, aideraient l'OSCE à définir les nouvelles menaces pesant sur la sécurité dans la région.

¹¹ Un séminaire sur la bonne gouvernance organisé en juillet 2001 à la Commission européenne à Bruxelles avait déjà démontré qu'il fallait réunir tous les acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité dans un monde en voie d'intégration, d'où la nécessité d'examiner les moyens à employer à cet effet. Un atelier commun CEE-OSCE organisé en novembre 2001 à Villars (Suisse) avec la participation d'experts de l'OTAN a donc envisagé les nouvelles stratégies à adopter face aux menaces qui se profilent (terrorisme, pauvreté, corruption et mauvaise gestion des affaires publiques, faiblesse des États) et en a conclu qu'il fallait d'urgence recourir à des idées et des approches inédites (partenariats avec de nouveaux acteurs tels que les entreprises et la société civile, évaluation des risques, leçons à tirer de la reconstruction après un conflit, alerte précoce, etc.).

à Villars (Suisse) un séminaire consacré au nouveau document de stratégie de cette organisation. La CEE a sollicité les apports d'experts pour établir la communication susmentionnée, puis a présenté un rapport qui a servi de base au document en question. La Commission a ainsi contribué à l'élaboration du nouveau document de stratégie et au nouveau chapitre envisagé dans la coopération CEE-OSCE.

Bref aperçu du document

15. Le nouveau document de stratégie de l'OSCE complète le document de la Conférence de Bonn de 1990. Il reconnaît que des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en place de conditions plus stables pour le développement, y compris grâce au processus de transition et de réforme. En même temps, il prend note de l'apparition de nouvelles menaces économiques et environnementales pour la sécurité. La réponse définie dans le document consiste à développer la coopération entre les États participants, à entreprendre des actions et des politiques visant à renforcer la bonne gouvernance, à assurer un développement durable et à protéger l'environnement. À cet effet, les États participants sont convenus de renforcer le rôle de l'OSCE en favorisant le dialogue, en améliorant l'examen de la mise en œuvre des engagements et en faisant en sorte que l'organisation soit mieux à même de fournir des conseils et une assistance.

16. Ce nouveau document de stratégie représente un jalon déterminant dans la dimension économique et environnementale de la sécurité:

- Il réaffirme l'importance de cette dimension dans «l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit»;
- Une mauvaise gestion des affaires publiques y est considérée comme une menace, réelle ou potentielle, pour la sécurité. L'une des tâches prioritaires définies à cet égard consiste à réduire la pauvreté, en tant que cause de l'insécurité. Cet aspect complète ainsi le document de Bonn, dans lequel la pauvreté n'était pas prise en compte parmi les facteurs de risque;
- La sécurité y est envisagée dans une perspective plus large axée sur sa dimension humaine, qui est elle-même, étroitement liée à la question des droits de l'homme et à la primauté du droit. Ces aspects sont jugés «indispensables à un développement économique et social positif»;
- Une importance accrue est accordée à l'environnement dont la mauvaise gestion est considérée comme une source d'insécurité. Un lien explicite – qui n'apparaissait pas dans le document de Bonn – est à présent établi entre le développement durable, notamment ses aspects sociaux, et un avenir plus sûr;
- Des éléments encourageants laissent entrevoir l'adoption de démarches intégrées tenant compte des aspects économiques et autres. C'est ce qui ressort de l'importance accordée à la lutte contre le trafic de drogues, d'armes et d'êtres humains, qui englobe les trois dimensions de l'activité de l'OSCE. Outre les tragédies humaines qui en résultent, le trafic et la criminalité organisée peuvent également déstabiliser des économies nationales;

- Enfin, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales est chargé, «à titre de contribution aux activités menées par l'OSCE dans le domaine de l'alerte précoce et de la prévention des conflits, de dresser une liste des défis et des menaces économiques et environnementales pour la sécurité et la stabilité dans la région de l'OSCE».

17. Par conséquent, ces engagements confèrent à l'OSCE un solide mandat pour développer ses activités dans les secteurs où sa contribution s'avère le plus nécessaire et où, par rapport à d'autres organes économiques, elle dispose d'un avantage particulier. En même temps, le document comprend des éléments qui risquent de donner lieu à des chevauchements d'activités. Il prévoit des engagements précis concernant par exemple la promotion des investissements étrangers directs, le développement des PME, le développement durable, la sécurité énergétique et d'autres secteurs dans lesquels l'OSCE semble désormais être dotée d'un nouveau mandat pour prendre des initiatives – en dépit des modestes dimensions de son secrétariat – sur des questions qui sont également traitées par la CEE et d'autres organes.

Rôle de la CEE

18. En vue de donner aux deux organisations des orientations claires propres à renforcer leur coopération dans la mise en œuvre de ce nouvel ordre du jour, le document de stratégie de l'OSCE définit trois domaines dans lesquels elles pourraient directement collaborer:

- La CEE est appelée à continuer de jouer un rôle primordial dans l'examen des engagements de l'OSCE concernant la dimension économique et environnementale, dans laquelle l'OSCE ne dispose pas d'un avantage comparatif. À cet effet, le Secrétaire général de l'OSCE est invité à conclure avec la CEE un arrangement «qui servira de base à l'observation et à l'examen futurs de la situation économique et environnementale dans l'espace de l'OSCE»;
- «Outre les évaluations annuelles qu'elle fournit au Forum économique, la CEE peut, le cas échéant, faire rapport sur les résultats de son activité d'observation conformément à l'arrangement à convenir. La CEE sera invitée à prendre part aux débats du Sous-Comité économique et environnemental, qui feront suite à l'examen de la mise en œuvre des engagements au Forum économique, ainsi qu'aux délibérations relatives à d'autres rapports de la CEE»;
- Enfin, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales est chargé de coopérer avec la CEE et d'autres organisations partenaires «à l'élaboration de mécanismes d'alerte précoce et d'indicateurs pour l'évaluation de la mise en œuvre des engagements, et de présenter au Sous-Comité économique et environnemental, d'ici à la fin 2004, un rapport sur les progrès accomplis».

19. Suite à ces demandes, la CEE devra déterminer comment elle entend compléter les travaux du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales dans la mise en œuvre du nouveau document de stratégie. Une analyse des incidences de ce document sur les travaux de la CEE sera effectuée par le secrétariat et portée à l'attention des États membres.

III. AMÉLIORER LE PROCESSUS D'EXAMEN DE L'OSCE

20. Le nouveau document de stratégie contient également d'utiles suggestions visant à améliorer l'examen des engagements, qui comprendra «à la fois un examen général de la mise en œuvre des engagements énoncés dans les documents clefs sur la dimension économique et environnementale et un examen ciblé axé sur un thème donné approprié». Vu l'absence de participation des acteurs non gouvernementaux au processus d'examen et l'insuffisance des mesures prises pour donner suite à celui-ci, le document cherche à remédier à un tel état de choses, en stipulant ce qui suit: «L'observation et l'examen devraient avoir lieu dans le cadre de discussions entre États participants, en tenant compte des vues de tous les acteurs concernés, notamment le monde des affaires, les milieux universitaires et la société civile. Le processus d'examen devrait englober les suites données aux réunions précédentes.».

Modalités de coopération

21. La nature de la coopération entre la CEE et l'OSCE reste à définir plus précisément. À cet égard, quelques questions méritent d'être soulevées:

- i) La CEE doit-elle assumer la tâche consistant à suivre la mise en œuvre des engagements et à préparer le document d'examen à soumettre aux Forums économiques de l'OSCE?
- ii) La CEE doit-elle apporter son concours à l'élaboration de mécanismes d'alerte précoce et d'indicateurs pour l'évaluation de la mise en œuvre des engagements?
- iii) Si la Commission décide de s'atteler à ces tâches, des ressources supplémentaires lui seront-elles allouées pour l'aider à donner suite au nouveau document de stratégie, ou faudra-t-il au contraire redéployer certaines ressources? Quelles sont les activités de la CEE qui ne pâtiront pas d'un tel redéploiement?

22. En fonction de la décision que prendra la CEE, ces éléments pourraient être pris en compte dans les arrangements envisagés par le Secrétaire général de l'OSCE et la Secrétaire exécutive de la CEE en vue de mettre au point un mémorandum d'accord entre les deux secrétariats.

23. L'OSCE a en outre décidé de renforcer son assistance technique en exécutant des projets avec l'appui d'autres organisations, dont le PNUD et la BERD. La CEE, qui est en contact avec ces organisations, est prête à apporter son concours à de tels projets au cas par cas. Elle peut également contribuer à mobiliser l'appui de ses réseaux pour aider l'OSCE au stade de la mise en œuvre.
